

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ÈRE Réunion de 2015

Séance du 28/29 janvier 2015

CG20150128_81
id. 1468

Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR
L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT
DES COMMUNES RURALES**

Le Conseil Général soutient, par ses politiques, les travaux d'équipement des communes rurales dans le cadre :

- de l'assainissement collectif,
- de l'alimentation en eau potable.

1 - Contexte partenarial

1.1 - Des demandes soutenues

Pour 2015, les montants des dossiers d'intention qui nous ont été adressés ont été très importants : 7,7 millions d'€ HT pour l'assainissement et 28 millions d'€ HT pour l'eau potable.

Les demandes ont plus que doublé pour l'eau potable et augmenté d'un tiers pour l'assainissement par rapport à 2014.

Afin de continuer à soutenir les collectivités pour la réalisation de ces travaux, essentiels pour répondre aux objectifs de salubrité, de développement local ou de protection de l'environnement, je suis amené à vous présenter pour 2015 un programme d'intervention très conséquent.

1.2 - Le partenariat avec l'Agence de l'eau

L'Agence de l'eau est notre principal partenaire dans le financement des opérations d'eau potable et d'assainissement.

Elle gère deux types de programmations :

- des interventions relevant de ses crédits classiques,
- depuis 2007, le programme SUR (Solidarité Urbain Rural) destiné à soutenir les collectivités rurales.

Pour en bénéficier, les opérations présentées par les maîtres d'ouvrages doivent respecter des critères d'éligibilité définis par cette structure. Les opérations jugées prioritaires correspondent principalement aux **projets de mise en conformité des stations d'épuration** selon la directive européenne des eaux résiduaires urbaines (DERU) de 1991.

Cette enveloppe de crédits, extrêmement fluctuante d'un département à l'autre, est directement conditionnée à la capacité qu'ont les collectivités de la mobiliser et demande une grande réactivité.

2 - Taux globaux d'intervention

Afin, d'une part, de maintenir un **financement égalitaire** entre les divers maîtres d'ouvrages et, d'autre part, d'affirmer la volonté politique du conseil général en la matière, je vous ai proposé, lors du budget Primitif 1999, **de maintenir un taux global d'intervention**, y compris la participation de l'Agence de l'eau (crédits traditionnels ou crédits SUR) :

- **en assainissement** :
 - . 48 % pour le traitement,
 - . 45 % pour les réseaux.
- **pour l'alimentation en eau potable** :
 - . 60 % pour le traitement,
 - . 40 % pour la distribution.

Seules les opérations considérées prioritaires par le conseil général et par l'Agence de l'eau (au titre des crédits SUR), dans le cadre de leurs politiques respectives, **peuvent** faire l'objet de déplaçonnements.

Je vous rappelle que la Commission Permanente est compétente, au fur et à mesure que la participation de l'Agence de l'eau est connue sur chacun des dossiers, pour délibérer sur le montant définitif des subventions principales et complémentaires.

3 - Gestion des crédits SUR : bilan 2014 et propositions pour 2015

Dans le cadre de la mise en œuvre de son X^{ème} programme d'intervention (2013-2018), l'Agence de l'eau Adour-Garonne a proposé une nouvelle politique de soutien aux collectivités.

Globalement, la nature des opérations éligibles a peu évolué. Par contre, d'importantes modifications ont été introduites au niveau des règles de financements, moins favorables que dans le précédent programme au niveau des taux d'aides mobilisables.

Depuis, des négociations avec l'Agence de l'eau, ayant permis l'introduction de clauses plus favorables, ont abouti à la finalisation de la rédaction d'un accord-cadre, présenté en Commission Permanente de mai 2014.

Finalement, l'Agence de l'eau nous a indiqué que l'enveloppe globale SUR affectée aux projets de travaux d'eau potable et d'assainissement en Tarn-et-Garonne, disponible pour 2014 et 2015 s'élèverait à **7 870 000 €**. Ce montant s'avère satisfaisant puisqu'il est supérieur aux enveloppes attribuées sur les précédents programmes. Parallèlement, les crédits traditionnels, réservés à quelques opérations jugées prioritaires par cet organisme, devraient être plus difficiles à mobiliser.

3.1 - Programmation SUR 2014

Lors du budget primitif 2014, nous avons proposé une première liste d'opérations dont le financement pouvait être assuré par ces crédits SUR, au taux de 20 % à 60 %, pour un montant de subvention évalué à **3 538 607 €**.

Ce montant était volontairement supérieur aux prévisions d'aide de l'Agence de l'eau afin de palier le report éventuel d'opérations qui auraient pris du retard dans leur mise en œuvre. De plus, certains dossiers pouvaient prétendre bénéficier de crédits traditionnels de l'Agence de l'eau, entraînant de fait une consommation moindre du SUR.

Un bilan définitif de l'affectation de ces crédits 2014 sur les opérations d'assainissement et d'eau potable vous est présenté ci-après.

Dans les tableaux figurent :

- la liste des opérations prévisionnelles identifiées par le conseil général lors du budget primitif 2014 ainsi que leur situation,

- la liste d'opérations complémentaires, prises en compte au titre des crédits SUR 2014, mais non programmées au budget primitif 2014.

Il s'agit, soit de dossiers programmés en 2013 et dont le démarrage a été retardé par les maîtres d'ouvrage, soit d'opérations nouvelles, parvenues en cours d'année et suffisamment abouties pour que les crédits SUR puissent leur être affectés. Dans ce dernier cas, les dossiers respectent les critères d'éligibilité qui définissent notre politique, de même que nos taux d'aides.

BILAN DE L'AFFECTATION DES CREDITS SUR 2014

ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

Maître d'ouvrage	Opérations	Propositions du Conseil Général lors du BP 2014		Affectation des crédits SUR 2014 par l'Agence de l'Eau	
		Coût estimé € HT	Subvention SUR proposée	Coût éligible € HT	Subvention S.U.R. accordée
A - Dossiers Assainissement proposés par le Département lors du BP 2014					
Commune d'Aucamville	Nouvelle station d'épuration de 1 500 EH à Capmas avec mise en place d'un réseau de transfert des eaux usées Station Réseau ENV02026 Total	779 216 218 930 ----- 998 146	----- 513 505	Projet de travaux retardé	Reporté en crédits SUR 2015
Commune d'Escatalens	Station - Construction d'une nouvelle station d'épuration de 2 500 EH - ENV02013	1 380 555	341 890	1 380 555	341 890
Commune de Monclar-de-Quercy	Station - Réhabilitation et accroissement des capacités épuratoires de la station d'épuration à 940 EH - ENV01989	431 354	95 883	383 533	95 883
Commune de Saint-Antonin-Noble-val	Station - Mise en place d'une table d'égouttage et d'équipements électromagnétiques sur la station d'épuration - Tranche 2 - ENV01892	89 000	22 250	Projet de travaux retardé	Reporté en crédits SUR 2015
Commune de Saint-Nicolas-de-La-Grave	Réseau - Extension du réseau d'assainissement collectif secteur Le Moutet - CD 15 - ENV01723	180 000	41 250	192 626	46 728
Commune de Villemade	Construction d'une nouvelle station d'épuration de 500 EH Station Réseau ENV02178 Total	440 275 95 225 ----- 535 500	----- 130 119	Projet de travaux retardé	Reporté en crédits SUR 2015
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau à Montricoux - Extension du réseau d'assainissement collectif secteur Lasserre ENV02179	9 200	2 070	Projet de travaux retardé	Reporté en crédits SUR 2015
Sous Total - Prévisionnel des dossiers co-programmés S.U.R. 2014		3 623 755	1 146 967	1 956 714	484 501

Maître d'ouvrage	Opérations	Propositions du Conseil Général lors du BP 2014		Affectation des crédits S.U.R. 2014 par l'Agence de l'Eau	
		Coût estimé € HT	Subvention S.U.R. proposée	Coût éligible € HT	Subvention S.U.R. accordée
B - Autres dossiers Assainissement retenus par l'Agence de l'Eau en programmation SUR 2014					
Commune de Bouillac	Construction d'une station d'épuration de 120 EH	---	proposé en SUR 2013	86 284	21 571
	Réalisation d'un réseau d'assainissement collectif dans le bourg	---	proposé en SUR 2013	343 218	85 804
Commune de Faudoas	Construction d'une station d'épuration de 80 EH	---	proposé en SUR 2013	81 755	23 708
	Réalisation d'un réseau d'assainissement collectif dans le bourg	---	proposé en SUR 2013	193 544	53 224
Commune d'Escatalens	Création d'une zone de rejet végétalisée en sortie de station d'épuration	---	---	71 961	17 990
Commune de Lamothe-Capdeville	Extension du réseau d'assainissement collectif secteur Pureye	---	---	11 120	3 058
Commune de Laguépie	Etude faisabilité réhabilitation conduite assainissement du Viaur	---	---	5 566	1 391
Commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave	Extension réseau d'assainissement collectif RD 26 Zone Artisanale	---	proposé en SUR 2013	79 010	21 727
Sous total des Autres dossiers retenus par l'Agence de l'Eau		---	---	872 458	228 473
TOTAL consommation crédits SUR 2014 Assainissement collectif		3 623 755	1 146 967	2 829 172	712 974

BILAN DE L'AFFECTATION DES CRÉDITS SUR 2014

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Maître d'ouvrage	Opérations	Propositions du Conseil Général lors du BP 2014		Affectation des crédits SUR 2014 par l'Agence de l'Eau	
		Coût estimé € HT	Subvention SUR proposée	Coût éligible € HT	Subvention SUR accordée
A - Dossiers Eau Potable proposés par le Département lors du BP 2014					
Commune de Corbarieu	Travaux de sectorisation du réseau AEP sur la commune - ENV02102	29 900	5 980	---	Crédits classiques
Commune de Villebrumier	Renouvellement du réseau AEP :	12 567	2 513	12 568	3 142
	- secteur Chemin des Balmes Goudous	6 526	1 305	-	-
	- sectorisation compteurs,vannes	25 811	5 162	25 811	6 452
	- chemin de Noble	-----	-----	-----	-----
	ENV02103 Total	44 904	8 980	38 379	9 594
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseaux :				
	- à Bioule - Déplacement du réseau AEP au Rond Point Route de St-Cirq	12 523	2 505		
	- à Vaïssac et Montricoux - Mise en place d'une chloration relais	21 200	6 360	25 547	1 788
		-----	-----	-----	-----
	ENV02106 Total	33 723	8 865	25 547	1 788
Syndicat des Eaux d'Auvillar	Renouvellement du réseau AEP à Auvillar (Rue Pinthois, rue Papaillette, du réservoir vers autoroute), à Bardigues (du cimetière au carrefour de Lucet) et au Pin (du village à RD12) - ENV02110	164 989	32 998	Projet de travaux retardé	Reporté en crédits SUR 2015
Syndicat des Eaux de la Lomagne (ex Syndicat de Beaumont-de-Lomagne)	Renouvellement et renforcement des réseaux AEP				
	- de Marignac à Avensac	71 500	14 300		
	- à Sérignac village -Hagouté Sambat	111 000	22 200	69 825	17 456
		-----	-----	-----	-----
	ENV02113 Total	182 500	36 500	69 825	17 456
Syndicat des Eaux de Bourg-de-Visa	Réseau - Renouvellement et renforcement des travaux AEP à Bourg-de-Visa (Bourg-cimetière-Beaurigal), Lacour-de-Visa (Taurou-Grands-Mestre), Miramont-de-Quercy (RD41), Miramont et Montagudet (Rouquette Labrousse), à Touffailles (Gamard-Cazal - Bedel Maux), à Fauroux (Séoune) - ENV02114	361 781	71 609	Projet de travaux retardé	Reporté en crédits SUR 2015
Syndicat des Eaux du canton de Caylus	Renouvellement du réseau AEP à Caylus (RD 926 et RD 19) et à Saint-Projet (RD 9, CR Puylagarde, chemin empierré) Tranche 2 - ENV02115	166 127	33 225	---	---

Maître d'ouvrage	Opérations	Propositions du Conseil Général lors du BP 2014		Affectation des crédits SUR 2014 par l'Agence de l'Eau	
		Coût estimé € HT	Subvention SUR proposée	Coût éligible € HT	Subvention SUR accordée
Syndicat des Eaux du canton de Caylus	Station à Loze - Réhabilitation de la station d'eau potable de Saint-Géry ENV01705	834 500	500 700	Projet de travaux retardé	Reporté en crédits SUR 2015
Syndicat des Eaux du canton de Caylus	Construction d'une nouvelle usine de traitement d'eau potable à Caylus (Livron) et renouvellement des réseaux d'adduction - ENV01702	1 546 970	901 181	Projet de travaux retardé	Reporté en crédits SUR 2015
Syndicat des Eaux de Cazes Mondenard - Sauveterre - Tréjols	Réseaux :			Projet de travaux retardé	Reporté en crédits SUR 2015
	- Extension du réseau AEP du château d'eau de Sauveterre vers la station de Ladoux (Moulin de Genibrède)	69 231	13 846		
	- à Cazes-Mondenard Renouvellement du réseau AEP à Mondenard, RD 31 château d'eau de Cazes-Mondenard	227 239	45 448		
	ENV02116 Total	296 470	59 294		
Syndicat des Eaux de Garganvillar	Réseau - Lutte contre les eaux rouges Renouvellement du réseau AEP à Saint-Aignan (rue des Arcades), Fajolles (traversée), Lafitte (traversée) - ENV02119	400 000	80 000	Projet de travaux retardé	Reporté en crédits SUR 2015
Syndicat des Eaux de la Région de Grisolles	Renouvellement et renforcement de réseaux AEP				
	- à Canals - La Calle - Périgal	250 000	50 000	250 100	62 525
	- à Orgueil - Bresquet Ramounade	120 000	24 000	120 000	30 000
	- à Aucamville - Tombet - Rigoles	150 000	30 000	150 001	37 500
	- à Savenes - secteur Escuffes	290 000	58 000	290 000	72 500
	- à Verdun-sur-Garonne - Rond Point de Mauvers RD 26/52	100 000	20 000	100 000	25 000
	ENV02120 Total	910 000	182 000	910 101	227 525
Syndicat des Eaux de Lauzerte - Montaignu-de-Quercy et Belvèze	Renouvellement des réseaux AEP rue des Tanneurs (TR1 et TR2) à Lauzerte - Réseau principal de transfert depuis camping - Renouvellement des canalisations affleurantes à Viche et au Moulin de Filhol - ENV02126	296 116	59 223	Projet de travaux retardé	Reporté en crédits SUR 2015
	Renouvellement et renforcement des réseaux AEP - à Montaignu-de-Quercy - rue des Coutelets Couloussac Lauzerte EHPAD - ENV02128	112 000	22 400	128 582	32 145
SIEA de Montpezat - Puylaroque	Réseaux AEP				
	- à Saint-Cirq - depuis Fontlongue Tr2	116 200	23 240	109 333	27 333
	- à Montpezat-de-Q. - Les Olives Tr2	28 600	5 720	23 500	5 875
	- à Septfonds cours Sadi Carnot	129 200	25 840	160 944	32 188
	ENV02144 Total	274 000	54 800	293 777	65 396

Maître d'ouvrage	Opérations	Propositions du Conseil Général lors du BP 2014		Affectation des crédits SUR 2014 par l'Agence de l'Eau	
		Coût estimé € HT	Subvention SUR proposée	Coût éligible € HT	Subvention SUR accordée
SIAEP de Valence -- Moissac - Puymirol	Renouvellement renforcement et déplacement de réseaux AEP				
	- à Pommevic - cœur du village	82 000	16 400	82 000	20 500
	- à Lamagistère - rue Pasteur	52 000	10 400	50 420	12 605
	- à Castelsagrat - Couvent Echauguette	11 000	2 200	10 516	2 629
	ENV02156 Total	145 000	29 000	142 936	35 734
SIAEP de Valence - Moissac - Puymirol	Réseaux AEP				
	- à Boudou - de Chaloupy à la Pointe sur CR 6 - VC 3 - VC 10 - RD 4	568 644	113 729	521 638	130 410
	- de Sécot (Montesquieu) à la Croix du Pintre (Durfort) VC 2 - RD 16 - RD58	654 016	130 803	603 105	150 776
	- à Gasques - Montesquieu - Saint-Paul d'Espis Saint-Vincent Lespinasse - Lutte contre eaux rouges	257 402	51 480	251 546	62 886
	ENV02159 Total	1 480 062	296 012	1 376 289	344 072
SIAEP de Valence - Moissac - Puymirol	Réseaux AEP				
	- à Montesquieu - lieu dit Esme	14 023	2 804	13 953	3 488
	- à Castelsagrat - rue des Bourdettes	8 889	1 778	8 889	2 222
	- à Durfort Lacapelette -La Mouline	10 177	2 035	10 564	2 641
	- à Malause St-Vincent Lespinasse Traverse de la Saudèze	11 280	2 256	10 161	2 540
	ENV02095 Total	44 369	8 873	43 567	10 891
Sous Total Dossiers Eau Potable proposés par le Département		7 323 411	2 391 640	2 895 952	744 601
B - Autres dossiers Eau Potable retenus par l'Agence de l'Eau en programmation SUR 2014					
SIEA Montpezat - Puylaroque	Renouvellement du réseau de refoulement jusqu'à Labastide de Penne - Tranche 2 - ENV02200	---	---	156 489	31 297
	Renouvellement réseau AEP à Montpezat de Quercy rue de la Violette - ENV02014	---	---	49 000	12 250
Syndicat des Eaux d'Auvillar	Renouvellement réseaux AEP à Bardigues Mansonville Saint-Michel Le Pin - ENV01932	---	Proposé en SUR 2013	354 057	70 811
Syndicat des Eaux de Lauzerte	Renouvellement du réseau à Lauzerte Montaigu-de-Quercy Belvèze - ENV01842	---	Proposé en SUR 2013	64 633	12 926
Syndicat des Eaux Bruniquel - Puygaillard-de-Quercy	Mise aux normes usine AEP source de Font Claret - ENV01827	---	Proposé en SUR 2013	276 384	82 915

Maître d'ouvrage	Opérations	Propositions du Conseil Général lors du BP 2014		Affectation des crédits SUR 2014 par l'Agence de l'Eau	
		Coût estimé € HT	Subvention SUR proposée	Coût éligible € HT	Subvention SUR accordée
Syndicat des Eaux de la région de Mas-Grenier	Renouvellement du réseau AEP dans le bourg de Bourret - ENV02209	---	---	310 000	77 500
Commune de Villebrumier	Renouvellement réseau AEP secteur rue Haute - ENV02205	---	---	63 530	15 882
SIAEP de Lavit	Renouvellement réseau AEP dans le village de Gramont rue du Château ENV02189	---	---	50 000	12 500
Syndicat des Eaux de Dunes - Donzac	Renouvellement réseau AEP rue Basse à Dunes - ENV02215	---	---	13 921	3 480
Syndicat des Eaux de Cazes-Mondenard - Sauveterre - Tréjols	Réhabilitation du réseau AEP secteur pont de la Grande Barguelonne à Sauveterre - ENV01830	---	---	23 112	5 778
	Renouvellement conduite AEP secteur Aunac à la Miquelle à Tréjols ENV01815	---	---	81 013	20 253
Sous Total Autres Dossiers Eau Potable retenus par l'Agence de l'Eau		---	--	1 442 139	345 592
TOTAL ALIMENTATION EN EAU POTABLE Consommation des crédits SUR 2014		7 323 411	2 391 640	4 338 091	1 090 193

Commentaires

Au total, **1 803 167 €** de crédits SUR ont été consommés en Tarn-et-Garonne en 2014, soit 75% de ce qui était envisagé (2 391 640 €). L'enveloppe non consommée est reportée à 2015.

Enfin, il est important de souligner, que dans la mesure où les aides de l'Agence de l'eau n'atteindraient pas les taux d'aides définis par notre politique, le conseil général pourrait être amené à inscrire les crédits complémentaires sur certains dossiers.

2 - Programme SUR 2015

La liste des opérations proposées au programme SUR, pour 2015, tient compte de l'enveloppe affectée au Tarn-et-Garonne. Afin que notre programmation soit la plus pertinente possible, je vous propose, comme les années précédentes :

- de retenir les dossiers les plus urgents,

- de délibérer sur un montant d'opérations relativement important, supérieur aux prévisions d'aides de l'Agence de l'eau. En effet, seule une partie des opérations identifiées est finalement engagée rapidement. D'autre part, l'Agence de l'eau peut éventuellement être amenée à compléter le financement de certaines opérations à partir de ses crédits classiques ce qui peut réduire directement la consommation des crédits SUR.

Les dossiers seront pris en compte par l'Agence de l'eau, sur la base de leurs coûts de travaux définitifs, suite aux résultats de consultation des entreprises et ce, jusqu'à épuisement des crédits disponibles. Un bilan de leur utilisation vous sera présenté, à l'occasion d'une prochaine session.

4 - Assainissement des agglomérations

Depuis 1986, environ **114 millions d'€ HT** de travaux ont pu être exécutés dans le cadre des divers programmes approuvés par notre Assemblée.

4.1 - Critères d'intervention

Les bénéficiaires de ces aides sont les communes rurales ou leur regroupement.

Sur la base des taux globaux présentés ci-dessus, les programmes se déclinent ainsi :

Programme principal

- 35 % pour les travaux de construction, d'extension ou de mise en séparatif du réseau de collecte,

- 38 % pour les travaux relatifs à la construction d'ouvrages de traitement ou travaux entrepris pour un accroissement de capacité ou de performance de l'installation.

Programme complémentaire

- 10 % accordés facultativement en complément des subventions principales.

4.2 - Programme 2015

Comme je vous l'indiquais en préambule, le programme d'assainissement que je vous propose d'approuver reste conséquent cette année.

Il se décompose ainsi :

- Un programme départemental principal (en annexe I) composé de 30 opérations dont 3 qui, compte-tenu de leur montant, peuvent prétendre à des subventions en annuités.
- Un programme départemental complémentaire (en annexe II) composé de 12 opérations, qui complète le financement apporté aux opérations déjà retenues sur le programme principal.
- Une liste de 18 opérations proposées pour un financement par les crédits SUR (en annexe III) gérés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.
- Une liste de 5 opérations inscrites en programme d'attente (en annexe IV).

Il est à noter que les démarches administratives préalables à la construction de nouvelles stations d'épuration se sont complexifiées depuis 2013, pour tenir compte de la DERU et de la directive cadre sur l'eau (DCE). L'accompagnement du Département devant porter sur des projets stabilisés au niveau réglementaire, le financement de plusieurs opérations a dû être reporté et les projets inscrits en programme d'attente (Campsas, Saint Loup), voire reporté à 2016 (Orgueil), pour connaître avec certitude les contraintes qui s'imposeront à chaque projet.

Ces dossiers seront examinés de façon prioritaire lors de l'examen du budget primitif 2016 et pourront faire l'objet d'une autorisation de démarrage anticipé des travaux, si nécessaire.

5 - Alimentation en eau potable

Cette politique, initiée en 1950, a permis la prise en compte d'environ **137 millions d'€ HT** de travaux depuis 1986.

5.1 - Rappel des critères d'intervention

Les bénéficiaires sont les communes rurales ou les syndicats intercommunaux, ou bien les communes urbaines pour leur partie rurale.

Sur la base des taux globaux présentés ci-dessus, les programmes se déclinent ainsi :

Programme principal

- 40 % pour les travaux d'adduction relatifs à la qualité, à la quantité et à la modification de la ressource.

- 20 % pour les travaux de distribution : interconnexion, déplacement ou création de réseau. Les travaux relatifs aux renouvellements ou aux renforcements des réseaux ne sont subventionnés que dans la mesure où ils sont justifiés par une augmentation de 50 % ou plus du volume facturé ou par l'âge trentenaire de la portion concernée (pièce justificative précise en attestant).

Programme complémentaire

- 20 % accordés facultativement (voir descriptif ci-dessus) corrélativement aux subventions principales.

5.2 - Programmation 2015

Les dossiers retenus se répartissent ainsi :

- Un programme départemental principal (en annexe V) sur lequel 49 opérations ont été prises en compte. Parmi celles-ci, 12 bénéficieront de subventions versées en annuités, compte-tenu de leur montant élevé, une fois regroupées.

Il est à noter que l'enveloppe réservée au financement des mises aux normes réglementaires sur les usines d'eau potable est très conséquent cette année. Ainsi, le Département apportera sa contribution financière à la rénovation des stations de traitement d'eau potable de Loze, Mas Grenier et Reyniès, ainsi qu'à la construction des nouvelles usines de Caylus et Malause (subvention initiale attribuée en 2012 mais annulée à la demande du syndicat en 2013 à cause du retard pris dans l'élaboration du projet).

- Un programme départemental complémentaire (en annexe VI) composé de 13 opérations, qui complète le financement apporté aux opérations déjà retenues sur le programme principal ou aux crédits SUR.

- Une liste de 39 opérations proposées pour un financement par les crédits S.U.R. (en annexe VII), gérés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

- Une liste de 4 dossiers inscrits en programme d'attente 2015 (en annexe VIII) comprenant également un projet de construction d'une nouvelle usine d'eau potable (à Nègrepelisse). Ces dossiers seront examinés de façon prioritaire lors de l'examen du Budget Primitif 2016 et, si nécessaire, ces opérations pourront bénéficier d'une autorisation de démarrage anticipé des travaux.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer que les propositions tels que présentées.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission environnement et aménagement rural,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Contexte partenarial

- Rappelle que pour bénéficier du programme S.U.R., les opérations présentées par les maîtres d'ouvrages doivent respecter des critères d'éligibilité définis par l'Agence de l'eau : les opérations prioritaires sont les projets de mise en conformité des stations d'épuration selon la Directive Européenne des Eaux Résiduelles Urbaines (DERU) de 1991 ;

Taux globaux d'intervention

- rappelle que la Commission Permanente est compétente, au fur et à mesure que la participation de l'Agence de l'Eau est connue sur chacun des dossiers, pour délibérer sur le montant définitif des subventions principales et complémentaires ;

Gestion des crédits S.U.R. :

Programmation 2014

- Prend acte du bilan définitif de l'affectation des crédits 2014 sur les opérations d'assainissement et d'eau potable tel que présenté dans le rapport de M. le Président, qui fait apparaître un total de 1 803 167 € de crédits consommés en 2014 ;

Orientations 2015

- Prend acte que l'enveloppe globale SUR disponible pour 2014 et 2015 s'élèvera à 7 870 000 € ;

Assainissement des agglomérations

Programme 2015

- Approuve le programme tel que défini en annexe I relatif à la participation principale du conseil général de 383 838 € en annuités et de 614 724 € en capital, soit un total d'aides de 998 562 €, correspondant à un programme de travaux de 4 135 982 € HT,
- Adopte le programme tel que défini en annexe II relatif à la participation complémentaire en capital de 65 541 € correspondant à un programme de travaux de 655 405 € HT ;
- Propose une liste d'opérations éligibles aux crédits SUR 2015, gérés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, telle que définie en annexe III, pour un montant de subvention s'élevant à 1 045 463 € et correspondant à un programme de travaux de 3 828 235 € HT ;
- Ratifie les crédits de paiement correspondants, conformément au tableau situé en fin de rapport ;
- Décide de retenir en programme d'attente les 5 projets de travaux définis en annexe IV qui seront étudiés prioritairement lors du Budget Primitif 2016 et pourront bénéficier d'une autorisation de démarrage anticipé des travaux si nécessaire.

Alimentation en eau potable

Programme 2015

- Adopte le programme principal tel que défini en annexe V relatif à une participation de 2 731 422 € en annuités et 716 209 € en capital, soit un total d'aides de 3 447 631 €, correspondant à un volume de travaux de 17 271 719 € HT ;
- Adopte le programme tel que défini en annexe VI relatif à la participation complémentaire en capital du conseil général de 64 809 € correspondant à un programme de travaux de 489 481 € HT ;
- Propose une liste d'opérations éligibles aux crédits SUR 2015 gérés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, telle que définie en annexe VII, pour un montant de subventions qui s'élèverait à 7 550 977 €, correspondant à un programme de travaux de 20 161 245 € HT ;
- Ratifie les crédits de paiement correspondants, conformément au tableau situé en fin de rapport ;

- Décide de retenir en programme d'attente les 4 projets de travaux définis en annexe VIII qui seront étudiés prioritairement lors du Budget Primitif 2016 et pourront bénéficier d'une autorisation de démarrage anticipé des travaux si nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET